

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bithia Corvil

<https://www.cadre21.org/membres/c27d324e2a2a59b02547f967>

Date d'obtention : 2024-01-26 21:07:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, je résume ces étapes comme des moyens visant à établir un lien de confiance entre la victime et l'intervenant. Confiance c'est d'assurer et encourager la victime d'avoir confiance envers-elle, l'encourager c'est de le rappeler que le choix de dénoncer est bien, qu'elle n'est pas responsable, c'est aussi de l'expliquer ce qui est acceptable ou pas. Par la suite, je perçois ces étapes comme des moyens réflexifs pouvant à mieux guider les interventions. C'est-à-dire de faire un recul pour analyser, comprendre, vérifier le tout afin déterminer les bons gestes, tout en se référant à la politique de chaque établissement. Enfin, les étapes de la méthode sexto se voient comme étant des outils qui guident à mieux déterminer la nature des actes présentés afin de mieux privilégier les interventions par la suite, soit envers la victime ou l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

D'être en alerte, de mieux observer les comportements de nos jeunes, les changements d'attitude. De faire attention aux gestes inhabituels, afin de privilégier les interventions tout en se fiant. Ces mises en situation, m'aident à savoir qu'il faut toujours se référer à la trousse d'intervention sexto. Je comprends aussi qu'une situation peut avoir plusieurs facettes, plusieurs formes et plusieurs personnes impliquées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler à la jeune victime, de peur de pas avoir une collaboration. Si la victime ne collabore pas, il n'y a pas d'assez d'information concrète pour mieux analyser la situation.